

# Brevet Professionnel Jeunesse

## Education populaire et sportive (BPJEPS)

Options : A Initiation poney / cheval - B Approfondissement technique - C Équitation d'extérieur



### Objectifs

Développer les compétences et connaissances essentielles pour un poste d'enseignant d'équitation. Le futur candidat encadrera en autonomie tous les publics dans toutes les activités équestres, à tous les niveaux et dans tous les établissements.

### Durée

En 1 an : 610 h de formation et 600 h de stage pratique  
 En 2 ans : 750 h de formation et 600 h de stage pratique  
 En apprentissage, la formation est complétée par le contrat de travail  
 Possibilité de parcours allégé selon le parcours antérieur (Bac Pro CGEH, CGEA, BAPAAT, AAE, ATE, etc...).

Tableau des équivalences BPJEPS

Diplômes	Tests d'entrée				UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
	A	B	EP MSP					
AE	X	X	X	X				
ATE	X	X	X	X	X			X option C
CQP (Tous)	X	X						
Bac Pro CGEH				X	X			
Participation CCE (se renseigner)	X							
2 Classement en CCE (idem)	X	X						
CEP3	X	X						

Spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »



### Options :

- A Initiation poney / cheval
- B Approfondissement technique
- C Équitation d'extérieur



<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### Conditions d'inscription & pré requis

- Être titulaire du PSC 1,
- Avoir 18 ans,
- Expérience en compétition souhaitée,
- Être admis dans un centre équestre (agréé par le CFP-PA),
- Avoir un statut et un financement,
- Réussir les tests d'entrée en formation,
- Inscription tout au long de l'année

### Coût de la formation et financement

Apprentis (CFA) et contrat de professionnalisation (CFPPA) : formation prise en charge par l'OPCO de branche

De 14.77 € à 15 € / heure selon le statut, nombreux moyens de financement : CPF et CPF de transition pro  
 Demandeurs d'emploi et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.

### Tests d'entrée

#### Test d'entrée pratique (National)

- Test A : Cross ;
- Test B : Dressage, CSO, Travail à pied

#### Tests de sélection CFPPA et positionnement

- Test écrit de connaissances Galop 7
- Entretien de motivation avec CV + Projet

#### Une épreuve de péda

Pour l'ensemble des tests, les inscriptions sont à faire avant début Mai

### Rémunération des apprentis

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29

## Formation et contenu RCNP 28573

La formation se déroule en UC. Les UC doivent être tous acquis pour valider le diplôme mais ils peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres et restent acquis à vie. La formation débute en août et termine en septembre.

UC 1 (70h) et UC 2 (70h) : Montage d'un projet d'animation

UC 3 (301h + 140h de pratique pour les parcours en 2 ans) : Socle commun de la pédagogie, connaissances équestres, du cheval et de la pédagogie

UC 4 (105h) : Une option au choix

Option A : Étude de cas + démonstration technique à pied ou à cheval

Option B : Pédagogie du perfectionnement dans les 3 disciplines + démonstration technique à cheval

Option C : Pédagogie du perfectionnement dans les disciplines d'équitation d'extérieur + démonstration technique à cheval

Positionnement, révisions et certifications (42h)

Accompagnement individuel (10h)

**Évaluation** : Chaque UC est validé par des épreuves pratiques ou orales.

**Suivi et adaptation des parcours** : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

**Modalités pédagogiques** : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer ses compétences professionnelles. Certaines parties de modules peuvent être suivies en e-learning.

**Personnes en situation de handicap** : Etablissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap  
Accompagnement personnalisé par notre référent handicap

*Les stages ou apprentissages doivent être réalisés dans des centres équestres agréés par le CFPPA conformément au dossier d'habilitation de la formation validée par la DRJSCS*

## Débouchés et poursuites professionnelles

Le BPJEPS débouche directement sur la vie active et permet d'exercer le métier d'enseignant.

Possibilité de poursuite d'études en DEJEPS puis DESJEPS.

### Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Date de mise à jour : 9 avril 2024

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29